

CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE

QUELLE ÉVALUATION EN CETTE FIN D'ANNÉE SCOLAIRE ?

Ce document s'adresse aux équipes pédagogiques des collèges et lycées pré-bac. Certains principes présentés dans ce document peuvent néanmoins inspirer le travail des équipes pédagogiques post-bac.

Après près de deux mois d'enseignement à distance et une reprise des cours annoncée pour une partie seulement des élèves, l'enjeu de la période à venir est multiple : continuer à maintenir le lien des élèves avec l'école, soutenir leur motivation, poursuivre les apprentissages et construire leur autonomie. Il s'agit aussi de se doter des moyens de pouvoir évaluer et témoigner des acquis et des progrès des élèves, sans pour autant prévoir, dans cette année scolaire difficile, des "contrôles de rattrapage" qui auraient peu de sens compte tenu du calendrier et des conditions de travail des élèves ces derniers mois.

L'évaluation du troisième trimestre

Afin de garantir une égalité de traitement des élèves, **le cadrage national spécifie qu'on ne peut pas prendre en compte dans l'évaluation du troisième trimestre des notes attribuées durant la période de confinement.** De plus, si attribuer une note à un devoir rendu peut être tout à fait pertinent pour permettre à l'élève de se situer et d'envisager des pistes de progression, il ne peut s'agir que d'une évaluation formative. Par ailleurs, pour les classes concernées par des examens, la circulaire relative à la réouverture des écoles et des établissements précise au sujet des modalités d'évaluation au troisième trimestre : "les professeurs continuent à évaluer leurs élèves selon les modalités qu'ils fixent. **Ces évaluations ne comptent pas pour la détermination des notes attribuées aux examens nationaux.** Elles peuvent faire l'objet d'une appréciation portée par les professeurs sur le livret scolaire afin d'éclairer les travaux du jury sur la motivation et l'assiduité des élèves."

En tout état de cause, les notes, éventuellement comptées dans la moyenne du troisième trimestre **pour les classes non concernées par un examen**, ne peuvent être issues que d'**évaluations réalisées en classe sur des notions traitées avec les élèves**, c'est-à-dire des notes portées avant confinement ou après, lorsque les cours auront repris et sur des notions traitées en cours.

Il est tout à fait envisageable que l'élève ne dispose pas de moyenne au troisième trimestre, soit parce que les évaluations en classe n'ont pu être réalisées en nombre suffisant pour le calcul d'une moyenne, soit parce qu'elles ne sont pas représentatives des qualités de l'élève car réalisées dans des conditions particulières. L'appréciation portée en fin de trimestre pourra témoigner notamment de l'investissement de l'élève et des progrès réalisés. Elle pourra s'appuyer bien sûr sur les travaux réalisés durant la période de confinement ou lors du retour en classe, sur le développement des compétences dans l'organisation du travail personnel de l'élève, sur l'autonomie qu'il aura pu acquérir.

Les livrets scolaires

La note "disciplinaire" (i.e. de la discipline ou de l'enseignement concerné) portée sur le livret scolaire correspond à la moyenne des moyennes des trimestres. Si l'élève ne dispose pas de moyenne au troisième trimestre, la note de l'année correspond à la moyenne des moyennes des deux premiers trimestres.

En troisième, pour les collèges qui évaluent sans note, il est essentiel que les équipes arrêtent la note disciplinaire après avoir conduit un bilan annuel (voir bilan de fin d'année ci-après).

Il est important d'accorder la plus grande attention aux appréciations "disciplinaires" (i.e. de la discipline ou de l'enseignement concerné) portées sur l'ensemble de l'année. C'est à partir des évaluations réalisées et des échanges sur chaque élève que l'équipe pédagogique, lors du conseil de classe, pourra produire **un avis circonstancié**. Pour ce faire, le degré de maîtrise des compétences pourra être précisé et l'appréciation s'appuiera sur les progrès, efforts, assiduité et motivation de l'élève sur l'ensemble de l'année (voir bilan de fin d'année ci-après).

Pour les classes concernées par les examens, ces informations seront indispensables à la prise de décision du jury de délivrance du diplôme qui arrêtera les notes du contrôle continu. L'explicitation des niveaux de maîtrise des compétences, les progrès réalisés, l'engagement de l'élève dans ses apprentissages, seront des données précieuses pour le jury.

Le bilan de fin d'année*

Ce bilan permettra à la fois de témoigner du travail, des progrès réalisés et des compétences acquises par les élèves. Ce bilan sera un outil précieux afin d'aider les équipes à identifier les accompagnements nécessaires et les points d'appui utiles pour aborder l'année suivante. Il permettra également un retour sur le temps d'apprentissage à distance et sur le sentiment (de réussite ou d'échec) des élèves sur l'année scolaire dans son ensemble.

Ce bilan peut être précieux pour les élèves également, leur permettant de se situer et même, dans une démarche d'autonomie, de s'autoévaluer, de repérer des éléments pour prendre une décision d'orientation. Ce positionnement est facilité s'il se réfère à des attendus identifiés (attendus disciplinaires, attendus de fin de cycle, attendus du supérieur...).

Pour finir, pour les classes à examen, ce bilan sera un appui crucial pour la certification.

Comment faire un bilan des acquis des élèves cette année ?

Les conditions d'enseignement depuis mars ont perturbé l'évaluation, et ne permettent pas, avant les conseils de classe, les affectations et les examens, d'envisager des contrôles répétés. Le stress engendré par une course aux évaluations risquerait de nuire aux apprentissages sans garantir aux professeurs une perception fine des acquis et des besoins des élèves. Pour ces raisons, mieux vaut utiliser les prochaines semaines pour **poursuivre les apprentissages, accompagner les élèves et dresser avec eux un bilan de fin d'année**.

* D'après un document du collège des IA-IPR de l'académie de Rennes

Quelques repères aident à élaborer ce bilan, pour le rendre fiable (important pour qu'il serve aux élèves, aux équipes qui les accueilleront l'année prochaine), pour qu'il soit perçu comme juste et respectueux par les élèves, et qu'il soit soutenable pour les professeurs

Faire un bilan des acquis

Recueillir des informations sur les acquis des élèves

- Les évaluations chiffrées ou non
- Les réalisations ordinaires des élèves au cours de l'année
- L'autoévaluation
- La coévaluation

Analyser des informations sur les acquis des élèves : les outils d'aide au positionnement

- Un nombre limité d'items, critères ou entrées
- Un nombre limité de niveaux de maîtrise

S'assurer de la validité du bilan qu'on a établi : le recours au collectif

- En examinant la cohérence
- En cherchant à comprendre les écarts
- En croisant ou harmonisant

Recueillir des informations sur les acquis des élèves : des sources variées

Les évaluations chiffrées ou non dont on dispose depuis septembre sont informatives, avec des précautions : elles gardent la mémoire d'échecs ou d'une maîtrise fragile, alors que les élèves ont progressé depuis.

Les réalisations ordinaires des élèves au cours de l'année (prise de notes, classeurs, fiches de révision, correction individuelle d'exercices ou de contrôles, projets...) constituent des traces d'apprentissage et montrent aussi le travail réalisé, l'appropriation de contenus, l'autonomie et l'engagement. Des activités orales, des exercices, des travaux initialement pas destinés à être évalués, comportent eux aussi des traces d'apprentissage. Ces réalisations ordinaires peuvent être individuelles ou collectives.

L'autoévaluation peut être d'une grande aide. Des informations précieuses pour un bilan annuel peuvent venir des élèves : expression de leur sentiment de maîtrise dans différents domaines de la discipline, identification de leurs points forts, de leurs points faibles, de ce qui a posé problème, de leurs progrès, de la manière dont ils ont travaillé. Plusieurs supports pour cela : un formulaire d'enquête, des check-lists, des grilles ou échelles descriptives, des écrits réflexifs (en mettant à la disposition des élèves une trame qui leur permette de conduire l'analyse de leur travail).

La coévaluation entre le professeur et des élèves peut retisser un lien distendu au fil des semaines ; l'intérêt réside aussi dans l'aspect formatif que prend alors le bilan, qui aide à prendre conscience et à se situer par rapport aux références de l'année en cours et de l'année suivante. À partir de supports d'autoévaluation ou de réalisations antérieures, un dialogue s'instaure pour cerner où se situent les élèves dans les différents domaines. Ce dialogue prend la forme de documents-navettes ou, plus simplement, d'un entretien (en présence ou à distance). L'autoévaluation et la coévaluation sont des bilans plus personnalisés qui explicitent les processus,

démarches et méthodes de travail ; la coévaluation fait émerger des points parfois masqués dans le cadre de l'autoévaluation.

Remarque importante : Il n'est pas nécessaire du tout de recourir à toutes ces sources pour tous les élèves. Pour beaucoup, les informations sont assez nombreuses et univoques et font vite apparaître un bilan fiable ; pour d'autres, une analyse ou un recueil d'informations plus approfondi est nécessaire.

Analyser ces informations sur les acquis des élèves : les outils d'aide au positionnement

Analyser ces informations est plus simple si l'on dispose d'outils d'aide au positionnement qui, pour être pratiques, doivent être choisis dans une perspective de bilan global de fin d'année :

- **un nombre limité d'items**, critères ou entrées : les grands contenus d'apprentissage (domaines de compétences, de connaissances) qu'on travaille dans sa discipline et qu'on retrouve dans certains bulletins, dans le livret scolaire, dans un référentiel construit et utilisé dans l'établissement, dans le socle commun, le programme ou le référentiel de formation ;
- **et un nombre limité de niveaux de maîtrise** (souvent quatre) qui aident à positionner les élèves sur ces items, critères ou entrées. Disposer de descripteurs stables, même sommaires, pour chaque niveau de maîtrise est une aide avérée pour assurer son jugement.

Recourir au collectif pour assurer la fiabilité du bilan

Les modalités particulières d'évaluation appelées par le contexte que nous connaissons peuvent être déstabilisantes. S'assurer de la fiabilité de son jugement par un travail collaboratif peut aider :

- **en examinant la cohérence** entre une vision globale de l'élève (par le regard croisé des autres disciplines) et une vision plus détaillée issue des critères que l'on a retenus dans sa discipline ;
- **en cherchant à comprendre les écarts** importants ou les dissonances qu'on observe entre élèves, entre classes ou, pour un même élève, entre compétences ;
- **en croisant ou harmonisant** ses critères et ses niveaux de référence au sein de la discipline ou du pôle disciplinaire.